

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique

## Arrêté du 10 juillet 2025

**fixant la composition de la commission pour l'accès des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au corps des contrôleurs des douanes et droits indirects au titre de l'année 2025**

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

VU le code général de la fonction publique ;

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment son article 93 ;

VU le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects ;

VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique d'État ;

VU le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

VU l'arrêté du 22 mai 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des contrôleurs des douanes et droits indirects au ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ;

## ARRÊTE :

### Article 1<sup>er</sup> :

La composition de la commission pour l'accès, au titre de 2025, des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au corps des contrôleurs des douanes et droits indirects, prévue par le décret du 13 mai 2020 susvisé, pour le poste d'agent au pôle gestion des procédures du bureau principal de Dunkerque, est fixée comme suit :

Monsieur Franck COIPLLET, inspecteur régional de 3<sup>e</sup> classe, président ;

Monsieur Fabrice RENARD, directeur des services douaniers de 2<sup>e</sup> classe ;

Madame Anne-Sophie KUZNICKI, contrôleur des douanes et droits indirects de 1<sup>re</sup> classe.

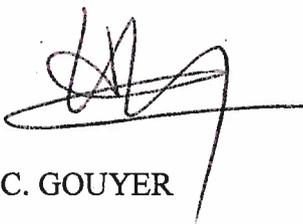
Article 2 : Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 juillet 2025

Pour le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,  
Et par délégation,

L'administratrice des douanes et droits indirects

La cheffe du bureau RH2 – Recrutement, pilotage des emplois et formation,



C. GOUYER